

Ville de Castelnaudary
Service Occupation
du Domaine Public

Opération 2026-0289

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2026 - 392

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - 169 AVENUE ALFRED SAUVY

- Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe
 Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,
Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,
Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

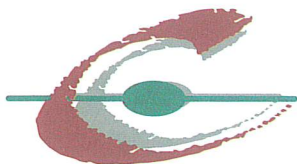
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire DEBELEC CARCASSONNE	Entreprise chargée des travaux DEBELEC CARCASSONNE
Adresse 2682 BOULEVARD FRANCOIS XAVIER 11000 CARCASSONNE	Adresse 2682 BOULEVARD FRANCOIS XAVIER
Date de la demande 13/04/2026	
Lieu d'intervention 169 AVENUE ALFRED SAUVY	
Description des travaux POSE ET RACCORDEMENT D'UN COFFRET FIBRE	11000 CARCASSONNE
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	Téléphone 06 88 32 25 95
	Indicatif pour les pays étrangers
	Fax
	Courriel bet2@groupe-comelec.com
Début et fin des travaux du 04/05/2026 au 23/05/2026	

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires



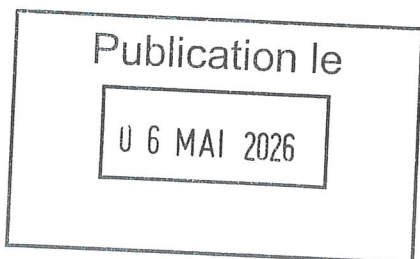
Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.



Fait à Castelnaudary le mardi 28 avril 2026

Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET